



# **BOXE CANADA**

PROCÉDURE DE NOMINATION DES  
ATHLÈTES

POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024



**BOXE CANADA**  
**PROCÉDURES DE NOMINATION**  
**POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024**

**Événement :** Jeux olympiques d'été de Paris 2024

**Dates des Jeux olympiques d'été :** Du 26 juillet au 11 août 2024

**Dates des compétitions de boxe :** Du 27 juillet au 10 août 2024

**Lieu :** Paris (France)

**Groupe d'âge :** Élite masculin et féminin

**Date de sélection :** 8 juillet 2024 (date limite d'inscription par sport)

**Publication :** 25 juillet 2023

**Supervision :** Groupe consultatif de haute performance de Boxe Canada

## 1. INTRODUCTION

Le présent document décrit les procédures par lesquelles Boxe Canada nommera les athlètes du programme de haute performance (PHP) en vue de leur nomination par le Comité olympique canadien (COC) sur l'équipe canadienne de boxe des Jeux olympiques de Paris 2024.

L'objectif du processus de nomination est de sélectionner des athlètes :

- (1) Qui ont été sélectionnés par l'intermédiaire du système de qualifications en boxe des Jeux olympiques de Paris 2024 piloté par le Comité international olympique (CIO) ([Système de qualification Paris 2024](#));
- (2) Qui répondent aux paramètres du profil Médaille d'or et de la culture de victoire de Boxe Canada, et qui affichent les comportements et les résultats de compétition requis pour faire bonne figure lors de grandes épreuves internationales;
- (3) Qui sont en voie de répondre aux paramètres du profil Médaille d'or et de la culture de victoire de Boxe Canada, et qui affichent les comportements et les résultats de compétition requis pour faire partie de l'élite mondiale.

Pour obtenir des précisions ou poser des questions concernant le présent document, veuillez communiquer avec le directeur haute performance (DHP) de Boxe Canada.

## 2. POUVOIR DÉCISIONNEL

- a) Le DHP est responsable de l'élaboration des procédures de nomination pour les Jeux olympiques de Paris 2024. Le groupe consultatif de haute performance (GCHP) de Boxe Canada supervisera cette élaboration.
- b) Le DHP est responsable de l'application des procédures. Les nominations effectuées par le DHP sont supervisées par le GCHP et ratifiées par le conseil d'administration de Boxe Canada pour s'assurer que la politique est appliquée correctement et de façon juste et équitable pour tous les candidats.



**BOXE CANADA**  
**PROCÉDURES DE NOMINATION**  
**POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024**

### 3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE BOXE CANADA

Pour être admissible à la sélection en vue des Jeux olympiques de Paris 2024, l'athlète doit, à la date de la sélection :

- a) Être né entre le 1<sup>er</sup> janvier 1984 et le 31 décembre 2005;
- b) Être membre en règle de son association provinciale/territoriale (OPTS) de boxe et de Boxe Canada au moment de la nomination et jusqu'à la fin des Jeux; À moins d'autorisation contraire, en avance et par écrit, n'avoir aucune facture en souffrance auprès de Boxe Canada à la date de sélection;
- c) Être membre de l'équipe du PHP 2024-2025, soit l'équipe nationale;
- d) Avoir lu, signé et retourné à Boxe Canada l'accord de l'athlète;
- e) Avoir lu, signé et retourné à Boxe Canada l'accord sur les procédures de sélection des athlètes des Jeux olympiques de 2024;
- f) Remplir les exigences antidopage du CCES;
- g) Signer et remettre l'accord de l'athlète du COC et le formulaire des conditions de participation du Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) au plus tard le 24 juin 2024, et s'y conformer (si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, un parent ou tuteur légal doit également signer les ententes);
- h) Être citoyen canadien et détenir un passeport canadien expirant au moins six mois après la conclusion des Jeux (11 février 2024);
- i) Répondre aux exigences du CIO et du COC pour avoir le droit de représenter le Canada aux grandes épreuves internationales;
- j) Participer à au moins une épreuve de boxe, conformément au document du système de qualifications en boxe des Jeux olympiques de Paris 2024.

### 4. TAILLE DE L'ÉQUIPE

Boxe Canada aura une équipe d'un maximum de treize (13) athlètes (7 hommes, 6 femmes), conformément au système de qualifications en boxe des Jeux olympiques de Paris 2024 du CIO ([Système de qualification Paris 2024](#)). Un maximum d'un ou une (1) athlète par Comité national olympique (CNO) est autorisé. Les athlètes seront sélectionnés selon les procédures décrites dans le système de qualification mentionné ci-dessus.

### 5. CATÉGORIES DE POIDS

La présente sélection s'applique aux catégories de poids des Jeux olympiques suivantes (hommes et femmes élite) :

Hommes	Femmes
--------	--------



**BOXE CANADA**  
**PROCÉDURES DE NOMINATION**  
**POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024**

51 kg	50 kg
57 kg	54 kg
63,5 kg	57 kg
71 kg	60 kg
80 kg	66 kg
92 kg	75 kg
Plus de 92 kg	

## 6. CRITÈRES DE SÉLECTION DE BOXE CANADA

Les critères suivants seront utilisés pour choisir un bassin d'athlètes qui seront nommés en vue de leur sélection par le COC pour les Jeux olympiques 2024. Toutes les nominations seront directement basées sur le système de qualification en boxe mentionné à la section 4.

Le système de qualification en boxe des Jeux olympiques 2024 a été élaboré par le Comité international olympique (CIO). Boxe Canada est assujettie aux paramètres de ce système. Les boxeuses et les boxeurs canadiens se qualifient selon les paramètres suivants :

<b>Catégories de poids Hommes</b>	<b>Nombre de places – Jeux panaméricains</b>	<b>Nombre de places – Qualifications mondiales n° 1</b>	<b>Nombre de places – Qualifications mondiales n° 2</b>
51 kg	2	4	4
57 kg	2	4	2 ou 3
63,5 kg	2	4	4 ou 5
71 kg	2	4	4 ou 5
80 kg	2	4	2 ou 3
92 kg	2	4	4
Plus de 92 kg	2	4	4

<b>Catégories de poids Femmes</b>	<b>Nombre de places – Jeux panaméricains</b>	<b>Nombre de places – Qualifications mondiales n° 1</b>	<b>Nombre de places – Qualifications mondiales n° 2</b>
50 kg	2	4	3 ou 4
54 kg	2	4	3 ou 4
57 kg	4	2	3 ou 4
60 kg	4	3	2 ou 3
66 kg	2	4	3 ou 4
75 kg	2	4	4



**BOXE CANADA**  
**PROCÉDURES DE NOMINATION**  
**POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024**

## **7. BLESSURE PENDANT LA PHASE PRÉPARATOIRE**

Les athlètes sont tenus de signaler toute blessure qui nuit à leur performance et toute intervention médicale subie après leur sélection. Le médecin de Boxe Canada déterminera si l'athlète a le feu vert pour prendre part à la compétition. Un(e) athlète qui n'est pas en mesure de s'entraîner au maximum de sa capacité – notamment de participer à des combats dirigés – durant les deux semaines précédant le départ pourra être retiré de l'équipe.

## **8. SUBSTITUTS**

Le système de qualification des Jeux olympiques est basé sur des paramètres de qualification individuelle. Ainsi, Boxe Canada ne peut identifier des substituts dans le cas où un(e) athlète ne pourrait participer aux Jeux.

## **9. PARTENAIRES D'ENTRAÎNEMENT**

Boxe Canada peut désigner un(e) ou deux partenaires d'entraînement pour aider un(e) athlète qualifié(e) avant ou pendant les Jeux. Ces partenaires seront sélectionnés en fonction des besoins spécifiques de l'athlète qualifié(e) tels que déterminés par le DHP. Boxe Canada financera la participation des partenaires d'entraînement.

## **10. ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'ENTRAÎNEMENT ET ÉVÉNEMENTS OBLIGATOIRES**

Les entraîneurs de l'équipe nationale et le DHP élaboreront un programme de préparation pour les Jeux olympiques 2024 qui comprendra, entre autres, les compétitions, les camps, les tests et les activités d'entraînement.

La participation aux Jeux et l'admissibilité au financement associé sont conditionnelles à la participation active à tous les événements du programme de préparation aux Jeux. Sauf autorisation contraire préalable par le DHP, le défaut de participer aux événements peut mener à l'expulsion de l'équipe.

Voici les dates et lieux de ces événements (sous réserve de modification avec six mois de préavis minimum) :

- Camp(s) d'entraînement des Jeux olympiques 2024 :
  - Date(s) et lieu(x) à déterminer
  - L'objectif de cet événement est de s'assurer que la préparation des membres de l'équipe est optimale afin de bien performer aux Jeux.



**BOXE CANADA**  
**PROCÉDURES DE NOMINATION**  
**POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024**

Compte tenu des contraintes budgétaires, les boxeuses et les boxeurs canadiens éliminés lors des Jeux peuvent, à la discrétion du DHP, être retirés de l'équipe et retourner au Canada. Parmi les facteurs affectant cette décision :

- La capacité d'une ou d'un athlète à devenir partenaire d'entraînement pour aider les athlètes qui sont toujours dans la compétition.
- Les avantages potentiels qu'une ou un athlète éliminé(e) peut tirer de l'environnement d'entraînement structuré propre aux Jeux.

D'autres conditions relatives à la politique du COC et à des impératifs budgétaires pourraient entrer en ligne de compte dans ces décisions.

### **11. PROTOCOLES RELATIFS AUX MALADIES INFECTIEUSES ET AU BIEN-ÊTRE**

Les membres de l'équipe doivent respecter les protocoles relatifs aux maladies infectieuses et au bien-être établis par Boxe Canada, le Comité olympique canadien ou le Comité international olympique, de manière à protéger la santé, la performance et les résultats de compétition des participants. Les participants qui ne respectent pas ces protocoles pourraient voir leur participation aux Jeux olympiques 2024 annulée. Ces protocoles seront communiqués avant l'événement.

### **12. RETRAIT D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE**

Boxe Canada peut, à tout moment, retirer l'admissibilité d'un athlète à la sélection ou annuler sa sélection pour les Jeux olympiques 2024 en raison d'un manquement à une obligation de la présente politique ou :

- I. Si l'athlète contrevient à son accord de l'athlète;
- II. Si l'athlète ne répond pas aux critères d'admissibilité décrits à la section 3 du présent document;
- III. En cas de violation de toute politique ou procédure antidopage de Boxe Canada, de l'Agence mondiale antidopage (AMA) ou du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

### **13. FINANCEMENT**

L'athlète couvrira tous les frais liés au programme de préparation aux Jeux, y compris ceux liés au transport, à l'hébergement, aux repas et au camp d'entraînement avant les Jeux. Du financement pourrait être accessible selon les priorités budgétaires de Boxe Canada.

Toutes les dépenses engagées sur place lors des Jeux olympiques 2024 seront entièrement couvertes.



**BOXE CANADA**  
**PROCÉDURES DE NOMINATION**  
**POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024**

#### **14. APPELS**

Toute nomination de Boxe Canada est assujettie à la [politique d'appel de Boxe Canada](#), publiée sur son site Web.

#### **15. ANNONCE DE LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE**

Boxe Canada communiquera avec tous les athlètes du PHP par courriel pour les aviser de la décision prise à leur égard. Boxe Canada annoncera ensuite l'équipe ainsi que les dates fixées par le COC sur son site Web et via ses canaux de communication établis.

#### **16. LANGUE**

En cas de divergence d'interprétation entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.

#### **17. DATES IMPORTANTES**

Afin de respecter la date limite d'inscription fixée par le CIO et le COC, Boxe Canada a établi l'échéancier ci-dessous pour son processus de sélection. Boxe Canada fera tout pour respecter ces dates limites, mais celles-ci pourraient changer selon les circonstances.

1 <sup>er</sup> mai 2023	Début de la période de qualification olympique partout dans le monde
14 juillet 2023	Publication des critères de sélection pour les Jeux olympiques 2024
Du 20 octobre au 5 novembre 2023	Jeux panaméricains de Santiago 2023
8 novembre 2023	Annonce du CIO aux CNO panaméricains sur le nombre de places obtenues aux Jeux panaméricains
22 novembre 2023	Date limite de la confirmation d'utilisation des places obtenues par les CNO panaméricains
Mars 2024	Qualifications olympiques mondiales n° 1
3 jours après l'événement	Annonce du CIO aux CNO sur le nombre de places obtenues aux qualifications olympiques mondiales n° 1
2 semaines après l'événement	Date limite de la confirmation d'utilisation des places obtenues
Mai 2024	Qualifications olympiques mondiales n° 2
3 jours après l'événement	Annonce du CIO aux CNO sur le nombre de places obtenues aux qualifications olympiques mondiales n° 2



**BOXE CANADA**  
**PROCÉDURES DE NOMINATION**  
**POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024**

2 semaines après l'événement	Date limite de la confirmation d'utilisation des places obtenues
31 mai 2024	Fin de la période de qualification olympique
14 juin 2024	Annnonce de la composition de l'équipe de boxe canadienne pour les Jeux olympiques 2024
8 juillet 2024	Date limite d'inscription par sport pour Paris 2024
7 jours après l'annonce de la composition de l'équipe	Fin de la période prévue par la <a href="#">Politique d'appel de Boxe Canada</a>
À confirmer	Camp d'entraînement avant les Jeux olympiques 2024 Lieu à déterminer
À confirmer	Arrivée des équipes aux Jeux olympiques 2024 – Paris, France
27 juillet 2024	Premier jour de compétition en boxe
10 août 2024	Dernier jour de compétition en boxe
À confirmer	Retour au Canada de l'équipe de boxe